

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet et les différents statuts réglementés dont nous relevons.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants

FG CONSEIL

Nom ou dénomination sociale : FG Conseil

Sarl au capital de 50 000€

Adresse professionnelle : 57, promenade des anglais 06000 Nice

SIREN: 841665219

NAF/APE : 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Axel ANDRE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et ensuite en archive pendant 5 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : axel.andre@fg-conseil.fr
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **18005583** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

->**CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

->**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie (courtier) de type (B) :FG Conseil n’a pas de lien exclusif avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, son service de recommandation est fondé sur une analyse impartiale et personnalisée qui lui permet d’analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. Le conseil demeure basé sur les connaissances et l’expérience du client ainsi que sa situation financière et ses objectifs de souscription. Les propositions seront cohérentes avec les exigences et les besoins du client en matière d’assurance.

L’activité d’IAS est contrôlable par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l’association professionnelle agréée par l’ACPR : ANACOFI-COURTAGE

->**Agent immobilier** : Carte de transaction sur immeuble et fonds de commerce sans détention de fonds n°CPI 0605 2022 000 000 071 délivrée par la CCI Nice Côte d’Azur.

L’activité est contrôlable par la DGCCRF.

FG Conseil dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l’ANACOFI et de l’ANACOFI-CIF, d’une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d’une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Liberty Specialty Markets Europe Sarl (LSME)

Numéros de polices : MRCSFGP201808FRF0000000020092A00

| Pour des montants de : | CIF | IAS | Immobilier |
|------------------------------|------------|------------|------------|
| RC Professionnelle : | 600 000€ | 2 000 000€ | 600 000€ |
| Garantie financière : | Sans objet | 115 000€ | 110 000€ |

FG Conseil s’est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l’**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l’association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CABINET

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|---------------------------|---------------|----------------------------|-----------------------------|
| GENERALI | Assureur | Convention de courtage | Commissions |
| Axa Luxembourg | Assureur | Convention de courtage | Commissions |
| ODDO BHF | Banque | Convention de distribution | Commissions |
| Nortia – CA TITRES | Banque | Convention de distribution | Commissions |
| SwissLife | Assureur | Convention de courtage | Commissions |
| Wealins | Assureur | Convention de courtage | Commissions |
| Cardif | Assureur | Convention de courtage | Commissions |

Cette liste est non exhaustive, le nom des autres compagnies avec lesquelles le cabinet a un accord, seront communiqués sur simple demande du client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés sans surcoût pour le client.

Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

Dans le cadre du courtage en assurance, le conseil donné sera de niveau 1.

La transposition de la directive sur la distribution d'assurance prévoit trois modalités de conseil : Le niveau 1 est une Obligation « socle » (i.e. obligatoire dans tous les cas de distribution) elle prévoit que tout contrat conseillé est cohérent avec les besoins et exigences du client.

Avant toutes prestations, un devis précisera le montant éventuels des honoraires pratiqués pour la mission confiée.

Sur la base d'un tarif horaire HT de 200€ et 240€ TTC.

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications : Email et téléphone.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 57, promenade des Anglais 06000 Nice

Ou par mail : axel.andre@fg-conseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

| | |
|---|---|
| <p>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</p> <p>Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p> <p>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</p> <p>Pour les activités de CIF</p> <p>Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02</p> <p>Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</p> | <p>Pour les activités d'assurance</p> <p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09</p> <p>Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</p> <p>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹</p> <p>Médiation de la consommation - ANM Conso 2, rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/site/particulier.php</p> |
|---|---|



FG CONSEIL

GESTION PRIVÉE